

## **DIVERSITÉ ET CULTURES : POUR UNE ÉCOLE QUÉBÉCOISE INCLUSIVE ET NON DISCRIMINATOIRE**

Robert Bisailon

Volume 12, numéro 1, 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1100398ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1100398ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

### ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Bisailon, R. (1999). DIVERSITÉ ET CULTURES : POUR UNE ÉCOLE QUÉBÉCOISE INCLUSIVE ET NON DISCRIMINATOIRE. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 12(1), 13–15. <https://doi.org/10.7202/1100398ar>

## DIVERSITÉ ET CULTURES : POUR UNE ÉCOLE QUÉBÉCOISE INCLUSIVE ET NON DISCRIMINATOIRE

Par Robert Bisailon\*

Responsables du Centre d'études sur le droit international et la mondialisation,

Membres du Groupe de travail sur les minorités de la Sous-commission contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités (Commission des droits des Nations Unies),

Représentants et représentantes des milieux gouvernementaux, universitaires ainsi que des organisations non gouvernementales,

Distingué(e)s participantes et participants,

Mesdames, Messieurs,

Je vous transmets dès à présent les salutations du ministre de l'Éducation du Québec, qui m'a prié de vous porter le message suivant :

Il est approprié et important pour le Ministère de l'Éducation du Québec de prendre une part active à ce Séminaire sur l'éducation inter et multiculturelle qui réunit un ensemble d'experts venant de différents champs d'étude et de différents pays. Abordant des thèmes porteurs et pertinents, les uns comme les autres, tels que l'éducation interculturelle et la cohésion sociale, l'éducation dans la langue maternelle, le droit à la gestion des institutions éducatives et le principe de non-discrimination en matière éducative, ce séminaire représente un stimulant espace d'échanges de visions, d'examen de politiques et de pratiques et il aidera sans doute les décideurs dans leurs actions futures eu égard à l'inclusion des minorités et à la protection des droits et libertés. Le Ministère remercie donc le Centre d'études sur le droit international et la mondialisation (CÉDIM) et les autres instances organisatrices de l'invitation qu'ils lui ont faite.

Le Québec s'est engagé, depuis plusieurs années, dans une démarche de reconnaissance de la diversité et du droit de cité au pluralisme. L'une des actions fondamentales posées sous ce *Rapport* est la promulgation en 1975 de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui prend acte de la diversité qu'on trouve dans tous les secteurs de la société et qui la reconnaît. Toutes les lois, tous les programmes et tous les processus décisionnels du gouvernement du Québec sont aujourd'hui balisés par la *Charte* et l'obligation qu'elle impose de prendre en considération, mais aussi de respecter les droits de chacun et des divers groupes qui composent le tissu social. Ces droits, est-il besoin de le rappeler, s'accompagnent aussi de responsabilités. L'énoncé

---

\* Sous-ministre adjoint à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire, Ministère de l'Éducation du Québec.

de la politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration *Au Québec pour bâtir ensemble*, rendu public en 1990, va dans le sens d'une prise en compte des droits et responsabilités de la société d'accueil et de ceux des immigrants, ce qui justifie d'ailleurs de parler de contrat moral.

Dans le domaine de l'éducation, les grands encadrements, que sont notamment la *Loi sur l'instruction publique*, les régimes pédagogiques et les règles de sanction des études, sont conçus de manière à protéger les droits des élèves sans distinction. Des ressources et des services complémentaires sont mis en place, si cela est nécessaire, à l'intention des élèves qui éprouvent des besoins particuliers. L'inégalité des ressources, ou mieux, la distribution inégale mais adaptée des ressources est, on le sait, dans certains cas, un moyen d'assurer l'égalité des chances et le droit de chaque élève à une éducation de qualité.

Concernant notamment la diversité ethnique, culturelle, religieuse et linguistique de l'effectif scolaire, des efforts précis sont déployés depuis environ trente ans afin d'en tenir compte dans la gestion de l'école comme dans la pédagogie et de faire ainsi de l'école québécoise une école inclusive et non discriminatoire. Entre autres mesures, les classes d'accueil, établies en 1969, soutiennent l'apprentissage de la langue de l'école chez les élèves non francophones, apprentissage conditionnant leur intégration scolaire et sociale. Sans lui, ces élèves risqueraient l'exclusion et la marginalisation.

Depuis bientôt trois ans, le Québec entreprend une importante réforme de son système éducatif, avec, pour visée, la réussite du plus grand nombre d'élèves; cela suppose évidemment l'égalité des chances et mène à l'intégration sociale. Tout le programme au sens large – programmes d'études, cheminements scolaires et organisation de l'enseignement – est touché par cette réforme dont les fondements sont la maîtrise, par les élèves, d'un éventail de savoirs (certains étant élémentaires, d'autres complexes mais tous essentiels), la formation à l'exercice d'une citoyenneté responsable de même que la compréhension des défis mondiaux contemporains.

Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, intitulée *Une école d'avenir*, a été élaborée dans le cadre de la réforme et elle met un accent décisif sur l'inclusion. Transmettre et partager des valeurs civiques communes, mettre tout en œuvre pour que l'école accueille la diversité et lui fasse une place, lutter contre le déni de la différence et l'intolérance, mettre à contribution la richesse potentielle de la pluralité, telles sont les grandes intentions des orientations contenues dans cette politique.

Pour le Ministère de l'Éducation, il s'agit, tout en évitant de laminer les particularités ethniques, culturelles, religieuses ou autres, d'éduquer l'ensemble des élèves aux valeurs de la démocratie québécoise, de créer le lien civique en fonction de la pluralité des référents, de favoriser chez eux le développement d'un sentiment d'appartenance à leur société pluraliste: bref qu'ils se sentent inclus et intégrés. Tous les élèves, quelles que soient leurs origines ou leurs situations de minoritaires, doivent se reconnaître dans l'école et son programme, la diversité n'empêchant ni l'unité ni la solidarité, bien au contraire.

Cette bataille n'est pas gagnée d'avance, loin de là, car l'isolement interethnique à travers la scolarisation, par exemple, est un fait documenté. Cependant, les moyens du succès sont mis en œuvre, aussi bien dans les programmes d'études que dans la vie scolaire (notons de ce point de vue l'inclusion formelle de l'éducation à la citoyenneté dans le nouveau programme de formation de l'école québécoise, qui récupère, en particulier, divers éléments relatifs à l'apprentissage des droits et établit, avec le cours d'histoire et de géographie, l'étude du contexte d'émergence des droits et des institutions).

On trouve également dans la politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle une sensibilisation et un soutien à la non-discrimination, qui constitue l'une des valeurs fondamentales de nos sociétés démocratiques. Essentielle à l'inclusion, la non-discrimination doit demeurer une préoccupation de tous les instants pour qui veut faire de l'école un milieu de vie juste et équitable.

L'origine ethnique, l'allégeance religieuse et la langue maternelle, entre autres caractéristiques identitaires, ne doivent d'aucune façon donner lieu à des traitements qui nuisent à l'exercice des droits de la personne. Cela n'est pas toujours clair (citons à titre d'exemple la controverse autour du port du *hidjab* qui a suscité, au Québec et ailleurs, une réflexion sur les ajustements auxquels l'école peut ou doit consentir). Par ailleurs, on n'a pas toujours conscience des préjugés qui sont à l'origine des gestes discriminatoires que l'on peut poser. Conséquemment, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes et fondée sur différents motifs. Il y va de la santé même de la démocratie.

Ces diverses questions s'inscrivent sans doute dans les débats de haute facture que vous menez depuis hier matin et qui autorisent de beaux espoirs. Les éclairages que vous y apportez seront précieux pour tout système scolaire qui veut prendre avec succès le virage pluraliste. Pour sa part, le Ministère de l'Éducation du Québec salue ce séminaire qui aura permis de partager et de rapprocher diverses approches interculturelles en matière d'éducation, chacune étant féconde à sa façon. Je vous souhaite une fructueuse deuxième moitié de séminaire.

Merci de votre attention.